

Investir en France – les réformes phares

Le Gouvernement français s'est engagé dans un vaste programme de réformes pérennes en faveur des entreprises depuis 2017, visant à générer une croissance plus solide, inclusive et durable. En raison de la crise liée à la Covid-19, de nouvelles mesures, certaines temporaires, ont été mises en œuvre pour compléter ces réformes. La stratégie nationale s'articule autour de quatre grands axes :

Promouvoir l'investissement, l'emploi et augmenter le pouvoir d'achat, grâce à un nouvel environnement fiscal pour les entreprises et les particuliers

- ✓ Une réduction de **l'impôt sur les sociétés** (de 33% à 25% à horizon 2022 - 11 Mds€ d'allègements fiscaux) : la fiscalité française en matière d'IS convergera ainsi vers la moyenne européenne et cette réduction d'impôt contribuera à favoriser l'investissement à long terme des entreprises en France. Pour 2021, le taux de l'impôt sur les sociétés sera ramené à 26,5 % pour la quasi-totalité des entreprises, à l'exception des entreprises dont le chiffre d'affaires dépasse 250 M€, pour lesquelles le taux ne sera abaissé qu'à 27,5 %,
- ✓ Un allègement des **impôts de production** (20 Mds€ sur la période 2021-2022),
- ✓ La réforme de la fiscalité du capital (30% d'impôt forfaitaire sur les revenus du capital),
- ✓ La mise en place d'un **suramortissement exceptionnel pour les investissements** dans la robotisation et la numérisation des PME du secteur industriel,
- ✓ La **pérennisation du crédit d'impôt recherche** (déduction fiscale de 30% des dépenses de R&D jusqu'à 100 M€ de dépenses, 5% au-delà),
- ✓ Une réduction des **cotisations sociales et patronales** (réduction des cotisations d'assurance maladie de 6 % pour les salaires jusqu'à 3 848 euros par mois...),
- ✓ Des mesures en faveur du **pouvoir d'achat des salariés** (y compris l'exonération fiscale pour les heures supplémentaires),
- ✓ Des incitations à investir dans l'économie réelle avec la **transformation de l'impôt de solidarité sur la fortune** (ISF) en un impôt sur la fortune immobilière (IFI) (dû par les contribuables dont le patrimoine immobilier dépasse 1,3 M€).

Transformer le modèle social français pour redonner de la flexibilité aux entreprises et promouvoir l'éducation et la mobilité professionnelle

- ✓ Les « ordonnances de 2017 » ont engagé des **réformes du marché du travail** (ajustement des salaires et du temps de travail dans le cadre d'un accord de performance collective, simplification des licenciements pour motif économique, facilitation du dialogue social en créant un organe unique d'information et de consultation des salariés...),
- ✓ Un nouveau mécanisme visant à offrir plus de **prévisibilité et de flexibilité aux employeurs et aux salariés** soumis à des baisses d'activité (régime d'activité partielle de droit commun, dispositif d'activité partielle de longue durée jusqu'à l'été 2021),

- ✓ Des réformes de la **formation professionnelle et de l'apprentissage** (adaptation des compétences des salariés à la mondialisation des marchés, au développement de la technologie numérique, de la robotique et des nouvelles méthodes de production),
- ✓ La transformation de **l'assurance chômage et de l'aide aux demandeurs d'emploi** (soutien financier aux entreprises pour davantage de contrats à durée indéterminée, nouveaux services de Pôle Emploi pour offrir aux entreprises des temps de réponse plus rapides et des solutions aux besoins de recrutement des entreprises),
- ✓ Des incitations pour stimuler **l'emploi des jeunes** (4 000 € pour les moins de 26 ans, de 5 000 à 8 000 € pour un apprenti ou un étudiant, ouvert jusqu'en février 2021),
- ✓ Mise à disposition des entreprises de **jeunes diplômés accueillis dans un laboratoire public**, avec 80 % des salaires payés par l'État.

Soutenir la croissance et l'innovation des entreprises grâce à de nouvelles politiques économiques et de nouveaux investissements ambitieux

- ✓ Simplifier l'environnement des entreprises avec **la loi "Pacte" de 2019** (suppression des anciens seuils sociaux, création d'une plateforme en ligne pour les formalités des entreprises, exonération de cotisations retraite pour les impatriés, simplification des introductions en bourse, mise en place d'un cadre législatif et juridique pour les ICO),
- ✓ Renforcer **les fonds propres** des TPE, PME et ETI (3 Mds€ de garanties pour 10 à 20 Mds€ de financement),
- ✓ Un plan d'action d'1Md€ pour accélérer la **création ou la relocalisation d'activités industrielles** en France (subventions aux entreprises dans le cadre d'appels à projets),
- ✓ Des **investissements en travaux publics** visant à créer un environnement attrayant et simplifié pour l'implantation d'activités industrielles (300 M€ pour la réhabilitation de friches industrielles et de terrains artificiels, 550 M€ pour les travaux d'infrastructures, 4,7 Mds€ pour le secteur ferroviaire et 200 M€ pour le verdissement des ports),
- ✓ Des **investissements dans les technologies du futur** (11 Mds€ entre 2021 et 2022, 1,5 Md€ pour la numérisation des services publics, 1,2 Md€ pour l'efficacité énergétique et l'adaptation des processus industriels, avec subventions).

Transformer et simplifier l'action et les politiques publiques

- ✓ La **loi Essoc** (2018) vise à établir une relation de confiance entre les utilisateurs - particuliers et entreprises - et les autorités (consacrant le droit de rectification des erreurs, l'abaissement des pénalités de retard, l'assouplissement du contrôle du travail, le principe du « Dites-le-nous une fois » avec France Connect...),
- ✓ La loi de **transformation de la fonction publique** (2019) a modifié la pratique du dialogue social dans le secteur public et élargi l'emploi d'agents contractuels (le réseau « France Services » rapproche les services publics des citoyens),
- ✓ La **loi ASAP** (accélération et simplification de l'action publique), définitivement adoptée, visera à accélérer les installations industrielles et à donner des certitudes aux maîtres d'ouvrage industriels (en cas de changement de réglementation en cours de projet), à permettre des décisions administratives au plus près des territoires (préfets)...